

Des ports de France partirent pour cette pêche, en 1773, cent quatre bâtimens qui composaient quinze mille six cent vingt-un tonneaux, et qui avaient sept mille deux cent soixante-trois matelots. Cent quatre-vingt-dix mille cent soixante quintaux et deux mille huit cent vingt-cinq barriques d'huile furent la récompense de leurs travaux. Ces deux objets réunis rendirent 3,816,580 liv.

Mais comment est-il arrivé qu'un empire dont la population est immense, dont les côtes sont très-étendues, qu'un gouvernement qui a de si grands besoins et pour ses provinces d'Europe, et pour ses colonies du Nouveau-Monde, comment est-il arrivé que la plus importante de ses pêcheries ait été réduite à si peu de chose? Des causes intérieures, des causes extérieures ont amené cet événement.

La morue fut long-temps surchargée de droits à l'entrée du royaume. Sa consommation devait de nouvelles taxes. On espérait, en 1764, que ces vexations allaient finir. Le conseil se divisa malheureusement. Quelques-uns de ses membres s'opposèrent à la franchise du poisson salé, parce que d'autres membres s'étaient déclarés contre l'exportation des eaux-de-vie de cidre et de poiré. La raison se fit enfin entendre. Le fisc consentit en 1773 au sacrifice de la moitié des impositions arrachées jusqu'alors à cette branche d'industrie, et deux ans après à l'abandon entier de cette ressource peu considérable.

Le sel est un article principal, et très-principal, dans la pêche de la morue. Cette production de la mer et du soleil était montée à un prix excessif en France. En 1768, en 1770, on accorda pour un an seulement, et en 1774 pour un temps illimité, aux pêcheurs la liberté de s'en pourvoir chez l'étranger. Cette facilité leur a été depuis refusée, mais elle leur sera rendue. Le ministère comprendra que, sans une extrême nécessité, ses navigateurs n'emploieront jamais les sels d'Espagne et de Portugal de préférence aux sels fort supérieurs du Poitou et de la Bretagne.

Lorsque la morue verte arrive du nord de l'Amérique, il reste entre ses différentes couches une quantité considérable de sel non fondu. Les fermiers de la couronne abusèrent long-temps de l'ascendant qu'ils avaient pris dans les résolutions publiques pour le faire proscrire comme inutile, ou même comme dangereux. Ce n'est qu'après un siècle de sollicitations, de démonstrations, qu'il a été permis de l'employer, avec beaucoup d'avantage, dans les pêcheries de morue sèche.

Les voilà donc détruites, la plupart de ces barrières qu'une puissance peu éclairée sur ses intérêts opposait elle-même à ses prospérités. Voyons ce qu'il faut penser de celles qu'une odieuse rivalité a élevées.

Terre-Neuve eut autrefois deux maîtres. La pacification d'Utrecht assura la propriété de cette île à la Grande-Bretagne; et les sujets de la cour

de Versailles ne conservèrent que le droit d'y pêcher depuis le cap Bonaviste, en tournant au nord, jusqu'à la Pointe-Riche. Mais cette dernière ligne de démarcation ne se trouvait dans aucune des cartes qui avaient précédé le traité. Une négligence si difficile à expliquer fit naître des altercations. Les Français prétendirent que la baie des Trois-Iles devait être la limite convenue. Les Anglais la resserraient d'un degré, et ils exclurent par la force leurs rivaux de l'espace contesté.

La cour de France avait un autre sujet de plainte. Les traités assuraient à ses pêcheurs les côtes qui s'étendent depuis le cap Bonaviste jusqu'au cap Saint-Jean; mais trois mille Anglais y avaient formé à différentes époques des établissemens fixes, et en écartaient nécessairement les navigateurs qui arrivaient tous les ans d'Europe. Inutilement le ministère britannique voulut ou parut vouloir que les usurpateurs abandonnassent leurs demeures: les ordres ne furent point exécutés, et ne pouvaient l'être.

La pacification de 1783 a tout arrangé. La France a cédé les droits qui lui appartenaient depuis le cap Bonaviste jusqu'au cap Saint-Jean, situé sur la côte orientale par les cinquante degrés de latitude septentrionale; et l'Angleterre a consenti de son côté que la pêche française, commençant au cap Saint-Jean, passant par le nord, et descendant par la côte occidentale, s'étendit

jusqu'au cap de Raye, situé au quarante-septième degré cinq minutes de latitude.

Il eût été encore à souhaiter qu'on eût assuré aux navigateurs français la pêche exclusive sur la partie de Terre-Neuve qu'ils sont autorisés à fréquenter. Ce droit ne leur avait pas été contesté avant 1763. Jusqu'alors les Anglais s'étaient bornés à y aller pêcher le loup marin durant l'hiver: ils avaient toujours fini leurs opérations et quitté la contrée avant le printemps. A cette époque, ils commencèrent à fréquenter les mêmes havres que leurs concurrens occupaient seuls auparavant. Il fallait que la cour de Versailles eût été réduite à l'humiliation de sacrifier les côtes poissonneuses de Labrador, de Gaspé, de Saint-Jean, de Cap-Breton, pour qu'une nation trop fière de ses triomphes osât former cette nouvelle prétention. Ses amiraux portèrent même l'insolence de la victoire jusqu'à défendre aux pêcheurs français de suivre la morue le dimanche, sous prétexte que les pêcheurs anglais s'abstenaient d'en prendre ce jour-là. Nous sommes autorisé à penser que le conseil de Saint-James n'approuvait pas des entreprises si visiblement contraires à l'esprit des traités. Il sentait que la réserve mise par la France à la cession de la propriété de Terre-Neuve devenait illusoire, si ses pêcheurs pouvaient trouver les lieux abondans en poisson occupés par des rivaux qui, fixés sur les côtes voisines, arriveraient toujours les premiers. Cependant il se dé-

qu'on pose votre pied sur la tête de votre ennemi. Si vous avez été heureux, songez que vous pouvez cesser de l'être, et qu'il y a plus de honte à détruire soi-même un monument que de gloire à l'avoir élevé. Les Anglais auraient peut-être retiré leur inspecteur d'un des ports de France, s'ils avaient pu savoir avec quelle impatience il y était regardé, et combien de fois les Français ont dit au fond de leurs âmes, avons-nous encore longtemps à souffrir cet avilissement ?

Saint-Pierre a vingt-cinq lieues de circonférence; un port où trente petits bâtimens trouvent un asile sûr; une rade qui peut contenir une quarantaine de vaisseaux, de quelque grandeur qu'ils soient; des côtes propres à sécher beaucoup de morue. En 1775, il y avait six cent quatre domiciliés, et un nombre à peu près égal de matelots y passèrent l'intervalle d'une pêche à l'autre.

Les deux Miquelons, moins importantes sous tous les points de vue, ne comptoient que six cent quarante-neuf habitans, et cent vingt-sept pêcheurs étrangers seulement y demeurèrent pendant l'hiver.

Les travaux de ces insulaires, joints à ceux de quatre cent cinquante hommes arrivés d'Europe sur trente-cinq navires, ne produisirent que trente-six mille six cent soixante et dix quintaux de morue, et deux cent cinquante-trois barriques d'huile, qui furent vendus 805,490 livres.

Cette valeur, ajoutée à celle de 1,421,615 li-

vres que rendit la morue verte prise au grand banc, à 3,816,580 livres qu'on tira de la morue séchée sur l'île même de Terre-Neuve, éleva, en 1775, la pêche française à la somme de 6,043,685 livres.

De ces trois produits, il n'y eut que ceux de Saint-Pierre et de Miquelon qui reçurent les années suivantes quelque augmentation.

Ces îles ne sont éloignées que de trois lieues de la partie méridionale de Terre-Neuve. Par les traités, la possession des côtes emporte cette étendue. L'espace devait donc être en commun ou partagé entre les pêcheurs français et les pêcheurs anglais, dont le droit était le même. La force, qui prend rarement conseil de la justice, s'appropriâ tout. La raison ou la politique lui inspirèrent à la fin des sentimens plus modérés, et en 1776 elle consentit à une distribution égale du canal. Ce changement mit Saint-Pierre et les Miquelons en état de pêcher l'année suivante soixante-dix mille cent quatre quintaux de morue, et seize mille sept cent quatre-vingt-quatorze morues vertes.

Mais cet accroissement ne mit pas la France en état d'alimenter les marchés étrangers comme elle le faisait vingt ans auparavant. A peine sa pêche suffisait-elle à la consommation du royaume. Il ne restait rien ou presque rien pour ses colonies, dont les besoins étaient si étendus.

Cet important commerce était passé tout entier

à ses rivaux , depuis que la victoire leur avait donné le nord de l'Amérique. Ils fournissaient la morue au midi de l'Europe ; ils la fournissaient aux îles anglaises des Indes occidentales ; ils la fournissaient aux îles des autres nations ; ils la fournissaient même aux îles françaises. La Grande-Bretagne voyait avec une douce satisfaction qu'indépendamment des consommations faites dans ses divers établissemens , cette branche d'industrie donnait à ses sujets de l'ancien et du nouvel hémisphère une masse considérable de métaux , une grande abondance de denrées.

La défection des meilleures provinces du continent américain a beaucoup diminué les avantages que l'Angleterre tirait de ses pêcheries. Il lui est pourtant resté des ressources importantes. Terre-Neuve seule occupe annuellement quatre cents navires , deux mille bateaux , vingt mille hommes ; obtient trois cents tonneaux de morue et trois mille tonneaux d'huile , ce qui lui fait un revenu de huit millions de livres.

xxix.
Établisse-
ment des
Français dans
l'île Saint-
Jean. But de
cette entre-
prise.

L'île de Saint-Jean , située dans le golfe Saint-Laurent , a vingt-deux lieues de long sur une dans sa plus grande largeur. Une courbure naturelle , qui se termine en pointe aux deux extrémités , lui donne la figure d'un croissant. Les arbres y sont élevés , les champs fertiles , les pâturages excellens et les sources multipliées. Ses côtes sont remplies de baies , de havres et de ports. On ne connaît point de rivages plus abon-

dans en huîtres et en poissons de toutes les espèces. Malgré la rigueur des hivers , malgré l'humidité du climat , ce serait une possession précieuse , si elle n'était infestée d'une quantité incroyable d'insectes , et particulièrement de moustiques , qui font une guerre cruelle et sans cesse renaissante aux hommes et aux animaux.

Quoique la propriété de Saint-Jean n'eût jamais été disputée à la France , cette couronne semblait l'avoir dédaignée avant la pacification d'Utrecht. La perte de l'Acadie et de Terre-Neuve lui ouvrit les yeux sur ce faible reste. Il se forma en 1719 une compagnie qui avait le double projet de le défricher et d'y établir de grandes pêcheries. Malheureusement l'intérêt , qui avait uni les associés , les divisa , avant même qu'ils eussent mis la main à l'exécution de leur entreprise. L'île était retombée dans l'oubli lorsque les Acadiens commencèrent à y passer en 1749. Avec le temps ils s'y réunirent au nombre de trois mille cent cinquante-quatre. Comme ces bonnes gens étaient la plupart cultivateurs ou habitués à élever des troupeaux , le gouvernement crut devoir les fixer à ces occupations paisibles. Ainsi la pêche ne fut permise qu'à ceux qui s'établirent à la Tracadie et à Saint-Pierre.

Borner les habitans de Saint-Jean à l'agriculture , c'était les priver de toute ressource dans les années trop répétées où les moissons étaient dévorées par les mulots et les sauterelles ; c'était